

Date de convocation
03.12.2018

Date d'affichage
03.12.2018

Nombre de conseillers :
18

Présents : 13

Votants : 15

ORDRE DU JOUR :

- Décision modificative / virement de crédit ;
- Proposition de création d'un périmètre délimité des abords de l'église Saint Julien ;
- Opération commune nature / signature d'une charte avec la région Grand Est ;
- Avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;
- Travaux d'assainissement pluvial Grande rue / demande de subvention au titre de la DETR ;
- Travaux de sécurité routière Grande rue / demande de subvention au titre de la DETR ;
- Renouvellement de matériel informatique / demande de subvention au titre de la DETR ;
- Informations diverses
- Questions diverses.

OBJET :

L'an deux mil dix-huit, le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

Etaient présents tous les conseillers sauf : Jean Noël DEROCHE, Françoise GEYER, Carine MARAT, Claude MICHELIN, Isabelle VERDIER.

POUVOIRS :

- Carine MARAT a donné pouvoir à Jérémy MAUUARIN ;
- Françoise GEYER a donné pouvoir à Claude BERTHON ;

Jérémy MAUUARIN a été désigné secrétaire.

N° 2018-27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**DECISION
MODIFICATIVE /
VIREMENT DE
CREDIT / BUDGET
2018**

Après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder au virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2018 :

Crédits à ouvrir :

Pour : 15

Contre :
Abstention :

Dép.	Fonct.	Chap. 65	Art. 6558	Autres contrib. Oblig.	+ 2000 €
------	--------	----------	--------------	------------------------------	-------------

*Acte reçu en
préfecture le
13/12/2018*

Crédits à réduire :

Dép.	Fonct.	Chap. 12	Art. 64168	Autres emplois d'insertion	- 2000 €
------	--------	-------------	------------	----------------------------------	----------

N° 2018-28

**PROPOSITION DE
CREATION D'UN
PERIMETRE
DELIMITE DES
ABORDS DE L'EGLISE
SAINT-JULIEN**

Pour : 15
Contre :
Abstention :

*Acte reçu en
préfecture le
13/12/2018*

Le maire expose aux membres de l'assemblée que par délibération en date du 21 juin 2016, le conseil municipal avait donné un avis favorable à la proposition de périmètre de protection modifié de l'église Saint-Julien. La procédure n'ayant cependant pas abouti et la dénomination ayant changé, il convient de délibérer à nouveau - étant précisé que le périmètre n'a pas été modifié.

Ainsi, pour rappel, seraient inclus dans le nouveau périmètre délimité des abords (PDA) de l'église Saint-Julien :

- L'ensemble du tissu villageois ancien, organisé selon deux anciens axes (grande rue, rue haute) ;
- Le territoire du château ;
- Les constructions de caractère traditionnel bordant la rue du thermot.

Seraient exclus du nouveau périmètre les secteurs d'extensions récentes qui n'entretiennent pas de rapport direct avec le monument.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à la proposition de périmètre délimité des abords de l'église Saint-Julien.

N° 2018-29

**OPERATION
COMMUNE NATURE /
SIGNATURE D'UNE
CHARTRE AVEC LA
REGION GRAND EST**

Le maire rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération en date du 19/09/2016, la commune de Sarry s'était engagée dans la démarche « zéro phyto » et avait signé avec la FREDON Champagne-Ardenne une charte d'entretien des espaces publics (niveau 3).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la région Grand Est a souhaité harmoniser les chartes d'accompagnement des collectivités vers le zéro phyto à l'échelle du territoire du Grand Est. La charte

d'entretien des espaces publics a ainsi cédé sa place à la nouvelle « Charte d'entretien et de gestion des espaces communaux » portée par la région Grand Est.

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Ce transfert n'étant cependant pas automatique, il convient donc de délibérer afin d'adhérer au nouveau dispositif.

*Acte reçu en
préfecture le
13/12/2018*

Il précise que la région Grand Est et les Agences de l'Eau souhaitent mettre à l'honneur les communes engagées dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant à la préservation des ressources en eau.

Dans ce cadre, il est donc proposé de concourir au dispositif « Commune Nature » en participant à cette distinction et à une future campagne d'audit, qui permettra d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans ses pratiques d'entretien des espaces publics.

La participation à cette démarche sera formalisée par la signature d'une charte d'entretien et de gestion des espaces communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire la commune à l'Opération « Commune Nature» au titre de la démarche zéro pesticide, mise en œuvre par la région grand Est.

AUTORISE le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

N° 2018-30

Le Maire présente aux membres de l'assemblée le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025.

**AVIS SUR LE PROJET
DE SCHEMA
DEPARTEMENTAL
D'ACCUEIL ET
D'HABITAT DES
GENS DU VOYAGE
2019-2025**

Ce schéma prévoit 6 orientations :

- Disposer d'un réseau d'accueil effectif sur le département ;
- Répondre aux besoins de sédentarisation des gens du voyage ;
- Assurer un lien de proximité avec les familles installées sur les aires d'accueil ;
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des gens du voyage ;
- Favoriser la scolarité et lutter contre l'illettrisme ;
- Favoriser l'accès à la santé et aux soins.

Pour : 15
Contre :
Abstention :

*Acte reçu en
préfecture le
13/12/2018*

Il précise que la commune de Sarry est saisie pour avis dans la mesure où elle met à disposition de la communauté d'agglomération de Châlons en Champagne, une partie du terrain permettant d'accueillir les grands passages (Aire du Mont du Mesnil, Route de Marson).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DONNE un avis défavorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2025 pour les motifs suivants :

- Nuisances multiples constatées suite à l'occupation du terrain du Mont du Mesnil ;
- Nombreux déchets retrouvés aux alentours ;
- Dérangement des habitants de la commune en raison des démarchages intempestifs ;
- Dégâts dans les cultures environnantes.

N° 2018-31

**TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT
PLUVIAL GRANDE
RUE / DEMANDE DE
SUBVENTION AU
TITRE DE LA DETR**

Le Maire expose aux membres de l'assemblée que le projet d'aménagement de la grande rue comporte la réalisation de travaux sur le réseau assainissement pluvial. Il rappelle que ces travaux qui sont estimés à 223 500 € (hors maîtrise d'œuvre) ont fait l'objet par délibération en date du 19/11/2018 d'une demande de subvention auprès du conseil départemental au titre de l'assainissement pluvial.

Il ajoute qu'ils sont également susceptibles de bénéficier d'une subvention de la part de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR), le taux variant entre 20 et 40 %.

Pour : 15
Contre :
Abstention :

*Acte reçu en
préfecture le
13/12/2018*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE Le projet et son estimation ;

DECIDE la réalisation desdits travaux ;

SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR au taux de 40 % ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

N° 2018-32

**TRAVAUX DE
SECURITE ROUTIERE
GRANDE RUE /
DEMANDE DE
SUBVENTION AU
TITRE DE LA DETR
-----**

Le Maire expose aux membres de l'assemblée que le projet d'aménagement de la grande rue comporte la réalisation de travaux de sécurité routière.

Ces travaux de sécurité qui portent notamment sur l'aménagement d'un giratoire au carrefour de la Rd 80 et de la Rd 60, et la réalisation d'un plateau surélevé à l'intersection de la rue de l'église et de la rue du thermot sont estimés à 65 345 € HT.

Il ajoute qu'ils pourraient bénéficier d'une subvention de la part de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), le taux variant entre 20 et 40 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Après en avoir délibéré,

APPROUVE Le projet et son estimation ;

DECIDE la réalisation desdits travaux ;

SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention au titre de la DETR au taux de 40 % ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.

N° 2018-33

**RENOUVELEMENT DE
MATERIEL
INFORMATIQUE /
DEMANDE DE
SUBVENTION AU
TITRE DE LA DETR
-----**

Le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il conviendrait de remplacer du matériel informatique au groupe scolaire.

Il ajoute que ce renouvellement de matériel peut bénéficier d'une subvention de la part de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), le taux variant entre 20 et 50 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOpte le projet de renouvellement de matériel informatique.

AUTORISE le Maire à présenter le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat et à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour : 15

Contre :

Abstention :

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2019.

*Acte reçu en
préfecture le
13/12/2018*

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES :

- 2018/27 : Décision modificative / virement de crédit ;
- 2018/28 : Proposition de création d'un périmètre délimité des abords de l'église Saint Julien ;
- 2018/29 : Opération commune nature / signature d'une charte avec la région Grand Est ;
- 2018/30 : Avis sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;
- 2018/31 : Travaux d'assainissement pluvial Grande rue / demande de subvention au titre de la DETR ;
- 2018/32 : Travaux de sécurité routière Grande rue / demande de subvention au titre de la DETR ;
- 2018/33 : Renouveau de matériel informatique / demande de subvention au titre de la DETR ;

• LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS :

MAILLET Hervé	REGNIER Sylvie	BREMONT Bruno	MONTEL MARQUIS Armelle	DOMMANGE François
DELB Michel	ANDRE Jeannine	LEBLANC André	BERTHON Claude	GEYER Françoise
				<i>Représentée</i>
DEROCHE Jean-Noël	ROBIN-BAUDOIN Florence	MICHELIN Claude	VERDIER Isabelle	GUERSILLON Céline
<i>Absent</i>		<i>Absent</i>	<i>Absente</i>	
TAPIN Laurent	MARAT Carine	MAUWARIN Jérémy		
	<i>Représentée</i>			